

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PEZILLA-LA-RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération N° 2025/04

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres absents : 3

Membres représentés : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 17 h, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, lieu habituel de leurs séances.

Sont présents : M. Jean-Paul BILLES, M. Blaise FONS, Mmes Jeanine VIDAL, Pascale PUY, Marie CIVIT, Marie-Hélène ARTIGUES, Marie-José TRITTEN, Jenny PALOFFIS, Nathalie ROCHAS, Evelyne SARRAZIN, Nadia RIBERA, M. Thierry ROUS.

Absent ayant donné pouvoir : Mme Nathalie PIQUE (pouvoir à M. Jean-Paul BILLES).

Absentes excusées : Carine DEVOYON, Chrystèle CARLOS

Secrétaire de séance :. Mme Nathalie ROCHAS.

Date de la Convocation : 3 Avril 2025.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Après avoir présenté et commenté les résultats de l'exercice 2024 et passé en détail les différents comptes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget primitif 2025, M. le Président invite l'assemblée à se prononcer.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil d'administration:

► APPROUVE le budget primitif 2025 dont :

- les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : **82 535.00 €**
- les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : **24 621.11 €**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents ayant pris part au vote : 12

Nombres de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

LE PRESIDENT,

Jean-Paul BILLES

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 066-266600337-20250409-D_2025_004CCAS-BF
en date du 23/04/2025 ; REFERENCE ACTE : D_2025_004CCAS